

Fiche technique

mise en place de la gestion conjointe des SPF de Tours 1 et de Tours 2

1- Objectifs poursuivis par le projet

La direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire s'est engagée dans une démarche de restructuration de son réseau territorial, visant à adapter son organisation et ses méthodes de travail afin d'en optimiser et d'en sécuriser le fonctionnement, en rendant le meilleur service à ses usagers et partenaires.

Cette démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers se poursuit par de nouveaux regroupements de structures.

Le rapprochement des deux SPF de TOURS permettra d'optimiser l'efficacité des deux structures. Ainsi, la nomination d'un responsable de structure unique garantira une même qualité de l'accueil des usagers particuliers et des notaires. De même, les agents pourront davantage mutualiser leurs compétences.

Outre la qualité de service, cette gestion conjointe est aussi l'opportunité d'améliorer le pilotage, l'animation et le management des équipes en charge de la publicité foncière ainsi que les conditions de travail des agents.

2- Démarche poursuivie pour préparer l'opération de fusion

a) La création de groupes de travail associant direction et structures et de réunions entre les responsables de structures fusionnées et les équipes concernées.

Le 3 juillet 2014, un groupe de travail composé des responsables de divisions métiers et transverse, d'une part, et de structures concernées par les restructurations, d'autre part, s'est réuni pour examiner la méthode de préparation des opérations de restructuration.

Il n'y a pas eu de réunion formelle mais des échanges entre les deux équipes d'encadrement.

b) L'association des représentants du personnel en CHSCT

Un groupe de travail du CHSCT, consacré aux restructurations, s'est réuni le 29 septembre 2014 afin de déterminer le périmètre de l'étude d'impact préalable à chacune des opérations de restructuration et d'élaborer une fiche-cadre synthétisant les différents points de l'étude et les réponses devant être apportées aux questions que celle-ci soulève.

La maquette de la fiche d'impact a été présentée en CHSCT le 7 octobre 2014. Le projet sera présenté pour avis au CHSCT du 4 novembre 2014.

3- L'organisation des deux SPF de Tours 1 et de Tours 2

a) La situation des emplois

S'agissant d'une gestion conjointe, l'emploi supprimé est celui d'un responsable de structure cadre A+.

Avant le rapprochement :

Emplois (TAGERFIP au 01/01/2014) : SPF de TOURS 1			
A+	A	B	C
1	1	7	7

Emplois (TAGERFIP au 01/01/2014) : SPF de TOURS 2			
A+	A	B	C
1	0	5	4

Après le rapprochement :

Emplois après gestion conjointe			
	SPF de TOURS 1		
A+	A	B	C
1	1	7	7
	SPF de TOURS 2		
	A	B	C
	0	5	4

Les deux structures en gestion conjointe seront composées d'un emploi A+, un emploi A, 12 emplois B et 11 emplois C.

b) Le classement comptable

Au 1^{er} janvier 2015, le classement dans le référentiel comptable n'est pas modifié pour les deux structures. Ainsi, le SPF de TOURS 1 est classé en catégorie C1-1040 et le SPF de TOURS 2 en catégorie C2-2.

c) Les charges afférentes à la gestion conjointe

Données 2013 : source division des particuliers et des professionnels	SPF de TOURS 1	SPF de TOURS 2
Périmètre de compétence géographique	30 communes dont TOURS	94 communes
Nombre de formalités requis	40 965	23 436
Nombre de réquisitions	23 744	14 187
dont nombre de télérequisitions (Téléactes).	16 289	9 578
Nombre de publications	17 221	9 249

Données 2013 : source division des particuliers et des professionnels	SPF de TOURS 1	SPF de TOURS 2
<i>dont nombre de télépublications (Téléactes)</i>	5 145	2 673

d) L'organisation immobilière

Les SPF intègrent leur nouvel espace le 8 octobre 2014 selon la configuration suivante :

- banque d'accueil commune aux deux SPF ;
- deux plateaux équipés d'écrans phoniques au plafond ;
- transformation du bureau du chef de service du SPF de TOURS 2 en salle de réunion ou possibilité de reconfigurer le grand plateau.

e) Date d'effet

La mise en place de la gestion conjointe est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.